



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 mars 2021

## Anti-arnaques : l'AMF contribue au nouveau guide pratique de la task-force nationale

**Mise en place en avril 2020 à l'initiative du ministère de l'Economie et des Finances, la task-force nationale de lutte contre les arnaques réunit les services de l'Etat et les autorités de contrôle mobilisés contre la recrudescence des escroqueries constatée dans le contexte de la crise sanitaire. Elle publie une version enrichie de son guide de prévention pour aider particuliers et entreprises à déjouer les offres et manœuvres frauduleuses.**

Le guide pratique de la task-force nationale anti-arnaques est complété de quatre nouvelles fiches sur les usurpations d'identité, particulièrement répandues dans le domaine des propositions frauduleuses de produits d'épargne, sur les faux sites administratifs, sur les dérives du « *dropshipping* » (livraison directe) et sur les promesses d'enrichissement facile des réseaux illicites de vente multi-niveaux (*Multi-Level Marketing* ou MLM).

La task-force nationale, à laquelle participent entre autres, avec l'AMF, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la DGCCRF, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, l'ANSSI et la CNIL, a rassemblé dans ce guide les conseils utiles au grand public et aux professionnels pour repérer les tentatives d'escroqueries et s'en prémunir, mais aussi les signaler aux autorités et services compétents.

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

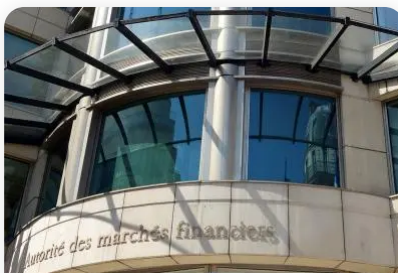


ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

05 novembre 2025

L'Autorité des marchés financiers mène une nouvelle campagne d'éducation financière dédiée aux jeunes investisseurs



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

27 octobre 2025

L'AMF met en garde le public à l'encontre de communications frauduleuses proposant des services d'investissement en usurpant l'identité de la société Financière du Nogentais



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

